

2) Compte d'administration

Le Conseil municipal après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1960 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte d'administration dressé par le Maire accompagné du compte de gestion du bureau.

Considérant que M. Téchanet Alexandre, Maire, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 1960, les finances de la commune, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'adonnant que les dépenses justifiées ou utiles;

Procédant au règlement définitif du budget de 1960 propose de faire connaître les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes:

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
85 sections n°1		16809,29	66504,46	62004,86		12309,69
06 " ext.		9691,24	44560,44	213707,63		178838,46
Totaux		26500,56	111064,90	275712,49		191148,15

Approuve d'ensemble la comptabilité d'administration soumise à ses examens

Arrête à la somme totale de 195 631,60 FF le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées sur mandats qui doivent être repris au budget supplémentaire de l'exercice 1960.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 1960, définitivement closes et les crédits annulés.

Fait & délibéré à Suva le 10 octobre 1961.